

Réaliser un plan de prévention pour la co-activité

Objectifs <ul style="list-style-type: none"> Acquérir les connaissances nécessaires afin d'élaborer et gérer la sécurité dans le cadre d'opération et de travaux réalisés par des entreprises extérieures Situer le cadre réglementaire et connaître les dispositifs légaux pour les interventions des entreprises intervenantes Savoir élaborer un PGC ou un PPSPS 	Contexte <p>Sur un chantier, plusieurs entreprises sont amenées à travailler en co-activité. La réglementation prévoit dans ce cas la réalisation d'un plan de prévention prenant en compte les risques générés par les uns à l'égard des autres. PGC et PPSPS sont des outils permettant de répondre aux exigences de la réglementation.</p>	
Contenu <ol style="list-style-type: none"> <u>1. Le cadre réglementaire des interventions des entreprises extérieures</u> <u>2. Rôles et responsabilités des différents acteurs : l'entreprise utilisatrice au centre du système de prévention</u> <ul style="list-style-type: none"> Les obligations du maître d'oeuvre Les obligations des entreprises traitantes <u>3. Le Plan Général de Coordination :</u> <ul style="list-style-type: none"> Définition (D'après le du Code du Travail, le Plan Général de Coordination (PGC) est un document écrit qui définit l'ensemble des mesures propres à prévenir les risques découlant de l'interférence des activités des différents intervenants sur le chantier, ou de la succession de leurs activités lorsqu'une intervention laisse subsister après son achèvement des risques pour les autres entreprises). Contenu type <u>4. Le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé :</u> <ul style="list-style-type: none"> Définition (Le PPSPS est établi par les entreprises qui travaillent sur un chantier et remis au coordonnateur de sécurité et de protection de santé). Contenu type Lien avec le Document Unique d'Evaluation des risques 	Méthode pédagogique <p>Le formateur s'attache à montrer des exemples illustrant les différentes séquences de cette formation.</p> <p>A titre d'application pratique, les stagiaires sont amenés à réaliser un plan de prévention</p>	
Public Chef d'entreprise Responsable ou animateur sécurité	Durée : 1 jour 29 mars 2010 12 octobre	Référence : SST 9 Tarif H.T. : 295 €